

PLONGEE SOUS MARINE

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité

1 ESPACE SPORTIF DE PRATIQUE	Port du masque obligatoire à l'entrée des installations, dans les circulations, possibilité de l'enlever durant sa pratique sportive. Fréquentation de la piscine limitée à 80% de sa FMI. (Fréquentation Maximale Instantanée)
	Obligation de se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment et régulièrement durant sa pratique.
	Entrée et sortie différenciées, indiquées sur les portes, séparées par une table sur laquelle du gel hydroalcoolique est disponible.
	Accès aux vestiaires (individuels ou collectifs) et toilettes accessibles dans les conditions strictes de distanciation sociale, de port de masque et de lavage des mains
2 AVANT LA PRATIQUE	Tenue d'un registre de présence par l'enseignant avec noms, prénoms de chaque pratiquant (traçabilité fournie aux services sanitaires en cas d'enquête épidémiologique).
	Vous munir du kit suivant : gel hydro alcoolique, chiffon micro fibre, masque, gourde, serviette, un petit sac (type sac congélation) pour stocker le masque.
	Les usagers devront limiter au strict minimum, leur temps de présence dans les vestiaires. Arriver à l'heure et repartir dès la fin de leur séance. Douche savonnée obligatoire avant et après la pratique.
	L'entrée dans l'espace de pratique se fera avec le port du masque. L'enseignant signalera le moment de la dépose du masque.
3 PENDANT LA PRATIQUE	Utilisation de son matériel personnel obligatoire : bonnet, masque de plongée, tuba, palmes, maillot de bain pour la pratique sportive de la plongée... (pas de prêt)
	Pas d'échange de matériel spécifique entre les pratiquants durant la séance (planche, pull boy, palmes...). Utilisation d'un matériel personnel recommandé ou matériel de prêt désinfecté entre les séances.
	Lors des phases statiques (repos, consignes...), respect des règles de distanciations (2m entre les pratiquants). Pas de regroupement général aux extrémités des murs.
	Désinfection systématique du détenteur en cas de partage de matériel obligatoire, avec un désinfectant détenteur certifié Covid.
4 APRES LA PRATIQUE	La sortie de l'espace de pratique se fera avec le port du masque. L'enseignant signalera le moment du départ.
	Douche savonnée obligatoire à l'issue de la séance. Présence dans le vestiaire limitée au strict minimum.
	La sortie des bâtiments se fait dans le respect de la distanciation sociale, et des sens de circulation matérialisés.

En cas de symptômes, respectez les consignes sanitaires et restez chez vous